

DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Frasne

Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07janvier 2016 / Affiché le 15/01/2016

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Mickaël BERGER

Présents : tous sauf :

Mme COUTURIER donnant procuration à M. PACQUELET, Mme VIONNET donnant procuration à M. BERGER

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance du 03/12/2015, à l'unanimité.

**Budget – Finances :**

Le conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes :

Budget général :

Article 61522 - 1 100€

Article 6411 + 1 100€

Budget eau :

Article 615 + 11 200€

Les crédits seront prélevés sur l'excédent non affecté au budget primitif

Budget camping :

Article 6287 + 210€

Article 6218 - 210€

La DRAC a attribué une subvention de 20 134 € pour les travaux de l'église.

La souscription à la Fondation du Patrimoine va être mise en place dans les prochaines semaines.

Le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Départemental est validé. La subvention attendue est de 20% des travaux.

La commune a perçu une avance sur la subvention pour le PLU, d'un montant de 3 200€.

**Patrimoine Urbanisme Travaux Voirie :**

Fromagerie

Dans le cadre d'une extension de la fromagerie, Les Domaines mandatés par la commune, ont estimé la valeur vénale des terrains à 130€/m<sup>2</sup> (si vente) et à 6,50€/m<sup>2</sup>/an (si bail à construction sur 20 ans)

Le géomètre expert mandaté, procèdera au bornage, selon le projet de division parcellaire.

Il est nécessaire de procéder au déclassement d'une partie des terrains, environ 45m<sup>2</sup>, actuellement classés en domaine public, pour la mise en place d'un bail à construction au profit de la coopérative fromagère.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la division parcellaire,
- décide la prise en charge des frais de géomètre,
- décide le déclassement de la partie de terrain nécessaire au projet,
- maintient le budget 2015 de 10 000€,
- décide de prendre contact avec un notaire pour l'établissement du nouveau bail à construction et pour rédiger les avenants aux baux existants si nécessaire.

Dossier Berger : dans le cadre de l'extension du garage et faisant suite à la demande d'achat de M. BERGER de la parcelle cadastrée AB 143. La commune a mandaté les services de France Domaine qui ont estimé la valeur vénale du terrain communal d'une surface de 2 ares 3 ca à 18 067€ H.T et hors frais d'enregistrement (déduction faite des travaux d'aménagement réalisés par M. BERGER, d'un montant de 8 322 € TTC)

M. Berger devra se rapprocher d'un géomètre.

Dossier Lecleire : les photos nécessaires à l'instruction du dossier, réceptionnées en mairie seront transmises au service instructeur de la CCMO2L.

Le document relatif à la surface taxable devra être modifié par le pétitionnaire, (la création de volume entraîne de fait, la création de surface taxable).

P.L.U. : une réunion de la commission Patrimoine, Urbanisme est prévue le 20 janvier à 20h.

A.M.O. : première réunion 12 janvier 2016 en présence du cabinet « Au-delà du Fleuve » et du représentant du Conseil Départemental du Doubs.

Le conseil souhaite la mise en place d'un comité de pilotage élargi, composé d'élus et personnes volontaires désirant s'impliquer dans le projet. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie ou par téléphone et mail.

Eglise : les actes d'engagements des entreprises retenues pour les travaux sont signés.

Le conseil municipal ne souhaite pas contracter d'assurance dommages.

Les travaux de la tranche ferme débuteront en avril/mai.

### **Agriculture Bois Forêts - agriculture**

Lecture du compte –rendu de la commission

Le renouvellement du plan de gestion d'aménagement de la forêt est adopté, et l'intégration de 3 ha 81ca de forêt au régime forestier soumis, est votée à l'unanimité.

**Eau** : le bilan de la consommation en 2015 établi par le Syndicat des Tareaux fait apparaître une consommation totale de 38 020 m<sup>3</sup>, soit une moyenne journalière de 104 m<sup>3</sup>. Un excédent de consommation est essentiellement dû aux fuites sur le réseau.

### **Education Culture Lien Social**

Bilan périscolaire : l'objectif prévu de 70% d'occupation n'est pas atteint, actuellement il fonctionne à 63%.

La mise en place du PEDT n'est pas encore opérationnelle, faute de personnel.

### **Elections**

Révision des listes électorales : 11 nouvelles inscriptions et 4 radiations.

### **Information communication**

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Le site internet de la commune est de plus en plus visité. ( [www.saintpointlac.fr](http://www.saintpointlac.fr))

### **Questions diverses**

Attribution d'une subvention au Club de l'amitié de 300€, à l'unanimité.

Attribution d'une subvention à la bibliothèque de 500€ à l'unanimité.

Accord de passage d'un commerce ambulant, pâtisserie comtoise une fois par semaine, sur l'emplacement près du lavoir, au tarif de 10 € par passage, branchement électrique en plus.

Une manœuvre militaire sera effectuée sur le lac le 19 janvier, sur la zone port avec des rotations d'hélicoptères.

Le chiffre définitif du recensement de la population 2015 est de 280 habitants.

Participation au SDIS pour 2016 : 4 639€.

Le conseil décide l'achat d'un semoir à sel pour un montant de 2 400€ H.T, en remplacement de l'actuel, devenu vétuste.

L'ouverture officielle du complexe nautique de Malbuisson « Aqua deux lacs » est programmée 10 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 30.

Saint-Point-Lac, le 12/01/2016, Le Maire, Patrick LIEGEON